



ÉCOLE DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DU PANIER FLEURI



MON COMPTE FORMATION



37 avenue du Président WILSON 79400 St MAIXENT L'ÉCOLE - Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : ecsr.du.pf@gmail.com

Siret : 838 619 443 00016 - Agrément : E18 079 0004 0 - Web : <http://www.ec-pf.com>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75790126879 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE



Permanence / Cours de code / Tests

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi - mercredi – jeudi - vendredi : 14h à 19h

Samedi : 10h à 12h / 14h à 16h

Tous les soirs de la semaine de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h : Cours en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état.

Tarifs (ttc)

Tarifs actualisés au 01/01/2020 (En vigueur)

Formation B - C.S.

- **L'évaluation de départ** (durée, env. 45 mn sur simulateur) 49,00 €uros
En fonction des connaissances de l'élève, l'évaluation nous permet de déterminer Le volume d'heures prévisionnel nécessaire pour sa formation.
- **Constitution du dossier** 80,00 €uros
Démarches + formalités administratives
- **Livret d'apprentissage dématérialisé (application « livret mobile »)**  17,00 €uros
- **Livre de code** 17,00 €uros
- **Formation théorique (2 possibilités) :**
 - Code en ligne (**Forfait 6 mois au-delà 45€**).    200,00 €uros
Comprenant l'accès illimité au cours et tests en ligne, l'accès aux cours en salle et le suivi pédagogique
 - OU**
 - Stage code (3 jours pendant les vacances scolaires)  200,00€uros
Comprenant le stage code, l'accès aux cours en salle et le suivi pédagogique (Pas d'accès aux cours et tests en ligne)
- Options supplémentaires :
 - Code en ligne avec accès illimité (**Forfait 6 mois au-delà 45€**).   105,00€uros
 - Stage code (3 jours pendant les vacances scolaires) 105,00€uros
- **Accompagnement à l'examen de code*** 60,00 €uros
(*Prévoir 30€ à chaque passage d'examen que nous versons en totalité au centre d'examen)
- **Livret des vérifications Ext/Int/1^{er} secours** 7,00 €uros

Sous Total : 430,00 €uros

- **20 Heures de formation pratique** (minimum obligatoire dont 4h sur simulateur) 860,00 €uros
Enseignement conforme au REMC
- **Rendez-vous préalable** (durée 2 heures avec le ou les accompagnateurs) 86,00 €uros
A l'issue de ces 2 heures, l'enseignant, en accord avec le ou les accompagnateurs, délivre l'AFFI (Attestation de Fin de Formation Initiale) et l'élève part en conduite accompagnée
- **Préparation vérifs permis** (1h obligatoire en collectif) 20,00 €uros
- **Accompagnement à l'examen de conduite** (à partir de 18 ans) 43,00 €uros

Frais à renouveler en cas d'échec à l'examen de 43€.

Pour le financement des solutions existent. Consultez-nous...

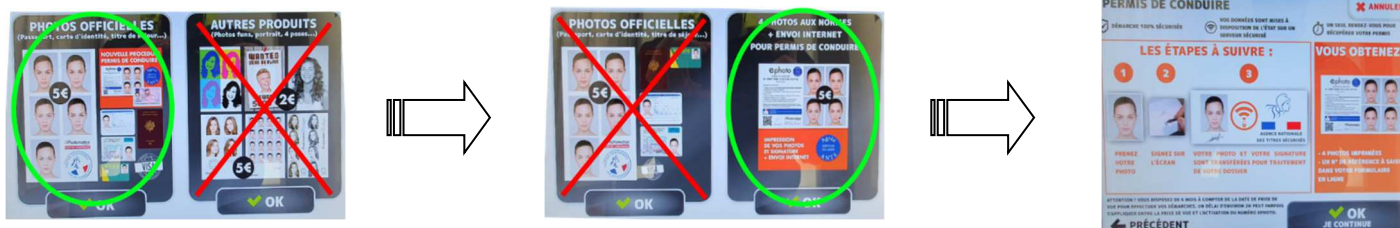


1439€

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR :

- Fiche de renseignements complétée
- 2 photos d'identité au format **e-photo** (agrée ANTS - service en ligne) pour « **envoi internet pour permis de conduire** » (Signature numérique + N° e-photo).



- Si vos photos ne sont pas au format **e-photo** :
3 photos d'identité
Nous fournir 1 enveloppe format DL (11cmx22cm) et un timbre postal au tarif en vigueur
- 1 enveloppe format A4 (21cmx29.7cm)
- 1 timbre postal au tarif en vigueur
- Photocopie de l'attestation de recensement (si + de 16 ans et - de 17 ans).
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si + de 17 ans et – de 25 ans).
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité de l'élève (Passeport ou carte national d'identité).
- Photocopie (recto/verso) du permis de conduire (AM...)
- Photocopie de l'ASSR 2 (si – de 21 ans)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Avis d'imposition)
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité (Passeport ou carte national d'identité) de l'hébergeant si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève)
- Attestation d'hébergement si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.
Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « *attestation d'hébergement service public* »

*Afin de d'optimiser les démarches administratives, merci de nous fournir des photocopies de bonnes qualités
(Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » ...)*

A NOTER

- Après avoir effectué les 20 heures de conduite minimum obligatoires, l'heure supplémentaire (s'il y en a) sera facturée 43 euros TTC. Toute facturation s'effectuera au tarif en vigueur.
- Toutes leçons de conduite non décommandées 2 jours ouvrables à l'avance seront facturées.
- Pour vous présenter aux examens vous devez remettre à l'inspecteur votre pièce d'identité valide ainsi que votre livret d'apprentissage.
- La restitution du dossier (AIPC ou Cerfa 02) ne donne lieu à l'application d'aucun frais.
- La rupture de contrat donne lieu à un règlement de 60€
- La présentation aux examens se fera après règlement de toutes les prestations dues, faute de quoi l'établissement se réserve le droit d'annuler ou de repousser l'épreuve de l'élève.